

# RECOMMANDATION RÉVISÉE SUR L'ÉDUCATION POUR LA COMPRÉHENSION, LA COOPÉRATION ET LA PAIX INTERNATIONALES ET L'ÉDUCATION RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX LIBERTÉS FONDAMENTALES

(Deuxième version)

Nouveau titre proposé

*Recommandation sur l'éducation pour la paix. Pour la promotion de la compréhension et de la coopération internationales, des droits de l'homme, des libertés fondamentales et du développement durable à travers l'éducation.*

Pages 13-14-

.V.2 Actions spécifiques requises par niveau et type d'enseignement

40. Afin de libérer tout le potentiel transformateur de l'éducation, les principes directeurs énoncés dans la présente Recommandation devraient être intégrés à tous les niveaux de l'enseignement.

## Éducation et protection de la petite enfance

41. Les États membres devraient veiller à ce que les programmes d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE) soient considérés comme une composante essentielle du droit à l'éducation. L'EPPE est une étape clé de la planification et de la programmation de l'éducation formelle et non-formelle qui devrait améliorer le bien-être et le développement des jeunes enfants dès la naissance et promouvoir l'égalité des chances en leur donnant une base solide pour l'ensemble des apprentissages afin de favoriser les connaissances, les compétences, les valeurs, les attitudes et les comportements nécessaires pour atteindre les objectifs de la présente Recommandation.

42. À cette fin, il sera nécessaire, entre autres, d'investir pour garantir un haut niveau de professionnalisation des personnels de l'EPPE, en leur offrant notamment un soutien continu et de qualité dans le cadre de programmes de formation initiale et en cours d'emploi adaptés, ainsi que d'assurer des conditions de travail et des carrières décentes

43. Les parents, les familles et les professionnels de la petite enfance devraient être mis en valeur et soutenus, notamment par des programmes de soutien parental inclusifs et fondés sur des éléments probants et des possibilités de formation qui aident à instaurer un environnement favorable au sein des foyers et des communautés.

## Enseignement primaire et secondaire

44. Il est essentiel, pour promouvoir le bien-être des enfants et les doter des connaissances, compétences, valeurs, attitudes et comportements fondamentaux nécessaires pour relever les défis contemporains et atteindre les objectifs de la présente Recommandation, que l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que l'éducation de base, soient inclusifs, équitables, de qualité et adaptés. Cela signifie notamment que la pertinence de l'apprentissage et le maintien à l'école de l'apprenant doivent faire l'objet d'autant d'attention que la question de l'accès à l'éducation pour faire en sorte que tous les apprenants quittent l'école dotés des compétences requises pour mener une citoyenneté active, saine et productive en tant qu'adultes autonomes pour un développement durable.

45. Tous les apprenants devraient être autonomisés par le biais d'une éducation complète à la sexualité adaptée à leur âge. Il s'agit en particulier de développer les connaissances ainsi que les compétences cognitives, sociales, émotionnelles et comportementales qui favorisent des relations saines, respectueuses et équitables

46. Les États membres devraient prendre des engagements clairs en vue de fournir des infrastructures et d'autres formes de soutien professionnel et technique afin d'aider les apprenants dans les écoles à obtenir les résultats d'apprentissage voulus, assurer la continuité de l'apprentissage en cas de besoin, et créer des opportunités dans les situations d'adversité pour que les apprenants ne soient pas laissés pour compte ou exclus